



Déclaration de la FSU au CSAD de rentrée

A cette rentrée, les annonces gouvernementales se multiplient par voie de presse une fois de plus sans aucune communication envers les collègues. Nous déplorons le mépris dont le Ministère et le Président font preuve envers les personnels. Certes des augmentations sociales sont prévues mais que représentent-elles face à la dégradation des conditions de travail, à l'inflation et à la baisse du pouvoir d'achat ?

Le PACTE reste un véritable camouflet pour la profession niant la charge de travail et l'investissement des équipes dans leur métier pour leur rajouter des tâches supplémentaires, au risque de désorganiser les équipes et de potentiellement dégrader les relations entre les collègues élu.es ou exclu.es de ce PACTE. La FSU vous demandera un bilan précis du pacte (nombre et pourcentage d'enseignants volontaires) sur quelles missions etc...

Dans ces conditions, nous doutons de l'efficacité du « choc d'attractivité » voulu par le Ministère. Les conditions de travail, les salaires, le manque de moyens pour le remplacement et la formation, les conditions dégradées de la mobilité et les difficultés de pouvoir exercer à temps partiel son métier sont autant de points qui réduisent d'années en années les candidatures aux concours de l'enseignement. Les demandes de ruptures conventionnelles, de démissions ou de mise en disponibilité augmentent régulièrement. Les décrets d'application de la loi Rilhac sont parus sans grand changement finalement pour un directeur d'école, si ce n'est dans l'esprit et le vocabulaire du texte. Certains confondront autorité et autoritarisme, la conception de surveillant contrôleur venant remplacer celle de l'animateur d'une équipe.

Les textes sur le harcèlement scolaire qui permettent aujourd'hui une mesure conservatoire d'exclusion de 5 jours sont sujets à interprétations diverses et variées. La direction d'École va se trouver en difficulté car ces textes sont en conflit avec les textes sur l'obligation scolaire. Leur application en fera le fondement par la jurisprudence. Cela est d'autant plus grave que le harcèlement à l'école a souvent une dimension collective et ne concerne pas seulement deux élèves.

Dans le second degré, malgré les ajustements réalisés en fin d'année scolaire, de nombreuses divisions restent avec des effectifs chargés. 19 établissements sont concernés soit un tiers des établissements du département.

Certaines situations que nous évoquerons en séance dépassent les normes que vous avez-vous-même fixées.

Pour chacun des élèves de ces classes surchargées, ce sont des conditions de travail dégradées du temps d'attention du professeur en moins d'autant que le nombre d'élèves présentant des profils particuliers explose : troubles des apprentissages, du comportement...

Est-ce que tous les enfants ayant une notification MDPH auront bien une AESH disponible et en quantité horaire suffisante? D'autre part ces dernières déplorent le fait de ne pas être dotées d'ordinateurs portables pour remplir au mieux leurs missions d'accompagnement.

Se pose également le problème du nombre de places disponibles dans les salles dans lesquelles on ajoute des tables pour que tout le monde puisse s'asseoir.

Avec la mise en place du nouveau programme de 6^e, nous souhaiterions avoir des informations sur la situation des collègues de technologie en mesure de carte scolaire concernant leur nouvelle affectation.

Nous voudrions attirer votre attention sur la situation de l'allemand avec la suppression de l'option Bilangue à Montcornet qui a été remplacée par une option bilangue espagnol sans une concertation de l'ensemble des équipes pour expliquer ce choix et sans que les familles aient été informées en amont. A La Capelle, le problème de l'allemand est un peu différent, là on mélange les élèves de l'option bilangue avec les élèves LV2 grands débutants sans tenir compte de la progression pédagogique.

Pour le latin, on trouve une situation un peu similaire à Cuffies où les niveaux sont mélangés pour augmenter la taille du groupe ce qui permet une économie de moyens sur la dotation au détriment de l'enseignant et sans tenir compte encore de la progression pédagogique.

On nous a signalé au moins une situation d'un collègue arrivant dans un établissement désigné professeur principal sans son accord. Les nouvelles pratiques managériales de certains chefs d'établissements posent question (présentation tardives de DHG par exemple...).

La FSU attire votre attention sur les fermetures de postes des futurs retraités. Cette année une collègue du collège Montaigne à qui on avait promis de la maintenir TZR dans l'établissement dans lequel elle a exercé plus de 30 ans se voit envoyer faire des

remplacements comme n'importe qui sans aucune considération. Il faut cesser cette forme de maltraitance institutionnelle.

Il y a également quelques personnels manquant notamment du pôle santé social : manque d'infirmières, de psy-en , d'assistantes sociales pourtant indispensables pour lutter contre les effets de la grande pauvreté très présente dans notre département. Il manque également quelques enseignants contrairement à l'engagement ministériel.

L'Etat a raison de rappeler ce qu'est la conception de la Laïcité, à savoir l'acceptation de tous quelque soit l'appartenance religieuse de chacun ou le fait d'être croyant ou athée. L'Etat a raison de se battre contre tout signe ostentatoire et tout prosélytisme. Mais les annonces au moment de la rentrée ne sauraient occulter toutes les difficultés rencontrées par les collègues sur le terrain et les conditions dégradées d'apprentissage de nos élèves.